

Commune de Noyen sur Sarthe
Conseil municipal du
Mercredi 23 juin 2010, 20h30

Ordre du Jour

Date de convocation : le 17 juin 2010

Date d'affichage : le 17 juin 2010

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19

Présents et votants : 18

Le 23 juin 2010, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Louis COUTANCEAU, Maire de Noyen sur Sarthe.

Etaient Présents : Jean-Louis COUTANCEAU, Marie-Madeleine AUTRET, Jean-Louis MORICE, Régis SAUDUBRAY, Michel MONTREUIL, Annabelle HAMON, Véronique OGÉ, Jérôme FONTAINE, Alain MARTIN, Alain LANCELEUR, Cécile DENOUAL, Claude RENO, Yoann PICARD, Annick NAVEAU, Lionel JARRIÉ, Marie-Claire GAUTIER, Chantal GALATI, Laurent FOURMOND

Absents excusés : Alexandra PORCHER

Secrétaire : Jérôme FONTAINE

2010.60 : Informations diverses

Remboursement d'un trop payé d'électricité en 2010 au club des aînés ruraux pour un montant de 3 365€.

Médiathèque : Une subvention de 160€ est accordée pour l'animation musicale de janvier 2010. Monsieur le Maire présente le programme prévisionnel jusqu'à fin 2010.

Pass foncier : le CIL a transmis une demande de subvention de 3000€ au titre du pass foncier au bénéfice de Yoann Picard et Aurore Peineau. Le Maire a délivré l'attestation nécessaire.

Grève nationale du 24 juin 2010 : L'école élémentaire étant totalement en grève, Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a mis en place un **service minimum d'accueil** à la garderie municipale pour les familles ayant de graves difficultés de garde de leurs enfants. Les parents en ont été informés par un courrier du Maire distribué à chaque élève.

Projet de tarification modulée pour les services ALSH, restaurant scolaire et garderie

Monsieur le Maire rappelle que, à compter du 01 janvier 2011, la Caisse d'Allocation Familiale conditionne son aide à la commune pour les ALSH à une tarification liée au quotient familial des familles. Pour en simuler les conséquences, il est nécessaire de connaître ce quotient familial. La commune a signé une convention avec la CAF pour l'accès à ces informations sur son site (quotient familial, adresses, nombre de personnes à charges). Conformément à la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les familles peuvent s'opposer à l'accès à ces données, auquel cas elles les fourniront elles-mêmes. Un courrier dans ce sens a été distribué aux familles. Au vu des différentes hypothèses, le conseil municipal fera ses choix pour le financement des ALSH, et, s'il retient une tarification en fonction du quotient familial, décidera à quels services il l'applique : ALSH, garderie, restaurant scolaire.

Installation d'une antenne relais de téléphonie mobile au Noiret :

La société SFR est en train d'installer un Pylône destiné à recevoir une antenne relais de téléphonie mobile sur une parcelle privée situé au Noiret, à proximité du château d'eau.

Monsieur le Maire lit le courrier reçu du « collectif du château d'eau le Puits au Lard de Noyen sur Sarthe ». Ses membres font état de problèmes de santé qu'ils rencontrent et qui sont liés selon eux à la présence d'antennes relais dans un rayon de 200 à 300 mètres de leurs habitations. L'installation d'une nouvelle antenne renforce leur crainte. Ils disent ne pas avoir été informés préalablement de cette installation, souhaitent que l'antenne ne soit pas installée et déclarent être prêts à continuer fermement leur démarches.

Monsieur le Maire apporte les réponses suivantes :

- depuis 1997 que la première antenne relais a été installée sur le château d'eau, aucune réclamation ou inquiétude ne lui a été transmise.
- à sa connaissance, les riverains du château d'eau ont été approchés par le mandataire de l'opérateur pour l'achat d'un terrain destiné à construire une antenne relais, dès 2009.
- au titre de l'Urbanisme, il a délivré, le 21 octobre 2009, une autorisation de construire un pylône destiné à recevoir une antenne relais. Le dossier a été instruit par la DDT de Sablé. Il rappelle que les pouvoirs d'urbanisme relèvent de la compétence du Maire et non du conseil municipal.
- la société a obtenu l'autorisation d'exploitation de l'ANFR.
- Il n'a certes pas informé les riverains préalablement au début du chantier. Sur le site il existait déjà des antennes qui n'avaient pas soulevé de problèmes et à sa connaissance les riverains avaient été contactés en vue de l'acquisition d'un terrain. Il a, de ce double fait, jugé que l'installation d'une nouvelle antenne ne posait pas de difficultés. Il a depuis rencontré certains membres du collectif et leur a transmis les informations qu'ils lui ont demandées et proposé une réunion avec SFR, qu'ils ont acceptée puis déclinée.
- Il a traité le problème en termes de légalité des demandes, en dehors de toute opinion personnelle sur la dangerosité ou la non-dangerosité des ondes. Il rappelle que bien évidemment tout citoyen a le droit de défendre ses droits et ses opinions et d'agir en justice.

2010.61 : Délégations marchés publics : décisions du Maire et des adjoints

35 : fourniture d'une armoie forte blindée pour l'état civil, SARL S.I.S.A.M (31094 Toulouse) pour un montant de 2563,10€HT.

36 : fourniture d'une étagère inox pour le restaurant scolaire, entreprise C.I.M.S. (72300 Sablé-Solesmes) pour un montant de 388€HT.

37 : fourniture et installation de matériel informatique pour l'école primaire, entreprise CONTY (72190 St Pavace) pour un montant de 1837,80€HT.

38 : Matériel atelier, pour un montant de 433,86€HT (Perceuse colonne) entreprise Espace Emeraude (72300 Sablé) et 391,89€HT (Cric et Compresseur) entreprise Quincaillerie Sarthoise (72100 Le Mans).

39 : fourniture de petit matériel atelier pour environnement urbanisme, entreprise Guillebert (59790 Ronchin) pour 664,86€TTC.

40 : Renouvellement vêtements de travail, pour un montant de 407,14€TTC, entreprise Protect'Homs (53203 Château-Gontier) et 1482,67€TTC, entreprise Languille (72027 Le Mans).

41 : fourniture de 2 chauffe-eau, entreprise Sanitaire Service pour 393,75€TTC pour la gendarmerie et 486,63€TTC pour le restaurant scolaire.

42 : fourniture coffret électrique pour 614,10€HT et disjoncteur pour 246,33€HT pour le terrain de sport (lyonnaise et foot), entreprise Rexel (72027 Le Mans).

43 : fourniture de signalisation pour un montant total de 1560,66€HT : entreprise LACROIX (44801 St Herblain) pour 288,50€HT, entreprise C.I.M.S (72300 Sablé) pour 370€HT et entreprise Self Signalisation (35510 Cesson Sevigny) pour 902,16€HT.

44 : fourniture de copeaux de bois pour espaces verts, entreprise Compostage et Valorisation du Mans (72027 Le Mans) pour 1 300,98€TTC.

45 : marché de travaux pour chemin piétonnier entre le collège Marcel Pagnol et le pont du canal, RD309 : suite à consultation infructueuse, une nouvelle consultation de 3 entreprises à été lancée.

Deux ont répondu. Monsieur le Maire a retenu l'entreprise JMC Paysage pour un montant de 8 817,00€HT.

2010.62 : Délégation du droit de préemption urbain

Monsieur le Maire rend compte des ventes de biens immobiliers soumis au Droit de Préemption Urbain n° 2010.10 à n° 2010.12. Il n'a pas exercé de droit de préemption sur ces ventes.

2010.63 : Approbation des comptes de gestion 2009

Approbation des comptes de gestion (commune, service d'assainissement, lotissements communaux d'habitation, lotissement ZA le Tertre)

Le Conseil Municipal :

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009,

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures.

- Considérant que les opérations de dépenses et de recettes ont été régulièrement effectuées.

1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2010.64 : Compte-rendu annuel du service assainissement

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel du service public de l'assainissement pour l'année 2009. Ces services sont affermés auprès de la Compagnie Fermière de Services Publics (C.F.S.P.), qui fait partie maintenant du groupe VEOLIA Eau, par un contrat de délégation de service public de 12 ans à compter du 01 janvier 1999, soit jusqu'au 31 décembre 2010.

Le rapport du délégataire sur le service d'assainissement est à la disposition du public.

données chiffrées

population totale 2 538

abonnés 923(+0,4%) Il n'y a plus d'industriel depuis juin 2009

volume facturé 75 242 m³ pour 12 mois (75 1728 l'année précédente)

longueur du réseau 25 km (séparatif, unitaire et pluvial et canalisations refoulement)

Il existe 9 postes de relèvement, 142 bouches et avaloirs, 558 regards, 3 déversoirs d'orage et une station d'épuration de 2 150 équivalents habitants.

La station a reçu 103 790 m³ sur l'année (134 874 l'année précédente). Les rendements épuratoires sont bons. 544 m³ de boues ont été évacués (37,6 t de matière sèche).

Le Fermier a perçu 79 626€ (73 990€ l'année précédente) de produit net d'exploitation et la commune 53 341€ de surtaxes (53 369€ l'année précédente).

Le fermier fait un certain nombre de propositions d'amélioration

- télégestion de 4 postes de relèvement
- mise en place d'un débitmètre en entrée de la table d'égouttage avec prise d'échantillon
- mise en place d'une régulation de l'oxygène dans le bassin d'aérotation

facture

Monsieur le Maire présente les différents éléments constitutifs d'une facture d'assainissement pour **120 m³** :

	Prix 01/01/10	montant 01/01/09	montant 01/01/10	N/N-1
Part délégataire		121,30	119,74	-1,29%
Abonnement		18,32	18,54	1,20%
Consommation	0,8433	102,98	101,20	-1,73%
Part collectivité		81,02	81,02	0,0%
Abonnement		9,86	9,86	
Consommation	0,5930	71,16	71,16	
Organismes publics		20,40	21,60	5,88%
Modernisation réseau collecte	0,1800	20,40	21,60	5,88%
Total €HT		222,72	222,36	-0,16%
Total TTC		234,97	234,59	-0,16%
Prix TTC au m³		1,96	1,95	-0,51%

endettement

Il n'y a plus d'emprunt en cours depuis 2008.

Travaux 2009 : les dépenses d'investissement de la commune ont porté sur :

- mise en place de barres antichute dans 7 poste de relèvement et de 2 transmetteurs de télégestion.
- Extension de réseau ZA le Tertre et route de Malicorne

2010.65 : Indemnités pour le gardiennage des églises

L'indemnité de gardiennage des églises pour un gardien résidant dans la commune peut être revalorisée de 0,79% Le conseil municipal porte l'indemnité de 468,15€ à 471,85€ pour 2010.

2010.66 : Convention de mandat avec le Pays Vallée de la Sarthe pour la réalisation d'audits énergétiques

Par délibération du 06 mai 2010, le conseil a décidé de participer à l'action audits énergétiques groupés du Pays Vallée de la Sarthe.

Le Pays Vallée de la Sarthe propose de porter une action d'audits énergétiques groupés (passation du marché, suivi du dossier, recherches de subvention) afin d'accompagner les communes du territoire dans l'amélioration de la performance énergétique de leurs bâtiments.

Une convention de mandat a été rédigée afin d'encadrer le partenariat entre le Pays et les communes, et identifier les engagements respectifs des différentes parties.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire :

- A donner mandat au Syndicat Mixte du Pays Vallée de la Sarthe pour passer et exécuter le marché relatif à la réalisation d'audits énergétiques,
- A signer la convention de mandat qui encadre ce partenariat,
- A signer tous les documents nécessaires à la conduite de l'action.

2010.67 : Principe de financement des sorties et activités scolaires

Monsieur le Maire et Mme Autret, adjointe, ont rencontré les directrices des écoles publiques et privée de la commune. Monsieur le Maire présente les conclusions de cette réunion:

- un forfait annuel par élève à partir duquel l'école gère les transports pour les sorties ponctuelles.
- pour les gros projets, maintien de l'examen au coup par coup, en dialogue avec la municipalité.

Jean-Louis Morice indique que si cette solution est retenue, il faut avoir les projets suffisamment en amont pour que le conseil municipal puisse émettre un véritable choix. La limite pourrait être fixée au 15 décembre.

Jérôme Fontaine défend la position qu'il serait plus clair, pour la commune et pour les écoles, de déterminer une somme annuelle par enfant. La commune choisirait ce qu'elle veut y consacrer, et les écoles sauraient de combien elles disposent.

2010.68 : Marché transport des élèves au gymnase, année 2010-2011

Le transport des élèves des classes élémentaires qui fréquentent le gymnase chaque semaine se fait par car.

Trois sociétés ont été consultées. Deux ont répondu. Monsieur le Maire propose de retenir la société VEOLIA qui présente la meilleure offre, au coût suivant :

8 rotations sur 3 jours par semaine pour 240,00€TTC.

Le conseil municipal retient cette offre et autorise le Maire à signer le contrat correspondant.

2010.69 : Marché travaux d'entretien et de réparations sur les chaussées et les trottoirs

Le marché a fait l'objet d'une publication dans Ouest France et sur le portail du conseil général le 28 mai 2010. Il était accessible sous forme papier et sous forme dématérialisée sur une plateforme. La date limite de remise des offres était fixée au 16 juin.

10 entreprises ont pris un dossier et 7 ont répondu.

Le marché comprenait une tranche ferme portant sur les chaussées et trottoirs et une tranche conditionnelle au stade.

Les critères d'attribution étaient les suivants :

- | | |
|---------------------------------------|-----|
| - Références moyens et qualifications | 40% |
| - prix des prestations | 60% |

Après examen et vérification des offres, la commission d'appel d'offres propose de retenir l'offre de l'entreprise DURAND pour les deux tranches, pour un montant de 72 520,50€HT.

Le conseil municipal retient l'entreprise DURAND et autorise le Maire à signer le marché correspondant.

2010.70 : Marché de maîtrise d'œuvre aménagement de la rue J. Dessart

Deux sociétés ont été consultées et ont répondu. La commission d'appel d'offres a examiné les dossiers et propose de retenir le cabinet LOISEAU (72200 La Flèche), dont l'offre s'élève à 2600€HT.

Le conseil municipal retient le cabinet LOISEAU et autorise le Maire à signer le contrat à intervenir.

2010.71 : Site de loisirs 2010

Le conseil municipal approuve le fonctionnement suivant :

Du vendredi 02 juillet au dimanche 15 août, présence d'une personne sur le site, 5 heures par jour maximum les vendredis, samedis, dimanches et jours fériés, et 2 heures pour rangement lundi 16 août. Elle assurera l'animation du site, son entretien et celui du matériel. Elle sera rémunérée sur la base du 1^{er} échelon d'adjoint d'animation, selon le nombre d'heures faites. Les heures du dimanche et des jours fériés sont majorées de l'indemnité pour travail du dimanche et jours fériés.

Une indemnité de 30 € lui sera versée pour utilisation de son téléphone personnel.

Les frais de déplacement liés à la gestion de la régie seront indemnisés selon les barèmes en vigueur.

Le fonctionnement du site comprend la gestion d'une buvette de 1^{ère} catégorie, la vente de boissons et glaces, le prêt et la location de matériels.

Les tarifs suivants sont votés :

- | | |
|------------------------|------------------|
| - glisseurs, surfbikes | 3 € la 1/2 heure |
| - barques | 3€ l'heure |

Une caution de 10€ sera demandée pour le prêt de matériel.

- | | |
|------------|----------------|
| - boissons | 1,50€ |
| - glaces | 1,00€ et 1,50€ |

2010.72 : Opération logements « les Jardins des Sablonnières » : cession de terrain à Sarthe Habitat

Par délibération du 06 septembre 2007, le conseil municipal avait approuvé de céder à Sarthe Habitat les terrains nécessaires à la réalisation de l'opération construction de 14 logements sociaux « les Jardins des Sablonnières » pour un prix symbolique de 15€.

L'opération arrive à sa fin, et il convient de déterminer l'emprise à céder.

Il est retenu :

- l'emprise cédée à Sarthe Habitat pour le prix symbolique de 15€ est déterminée conformément au plan annexé (habitations et espaces devant et derrière les logements).
- Pour la commune, une servitude d'entretien de la tranchée drainante et des canalisations de jonction conformément au plan annexé. La servitude sera publiée aux Hypothèques en même temps que la vente du terrain.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document nécessaire à cette vente. Tous les frais engendrés par cette transaction sont à la charge de Sarthe Habitat.

2010.73 : Emplois communaux

2010.73.1 médiathèque

Par mutation, la responsable de la médiathèque rejoint un poste dans une autre collectivité à compter du 01 septembre 2010.

Le poste est actuellement pourvu au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques. Une procédure de recrutement a été lancée pour pourvoir le poste. Les candidatures émanent de candidats statutaires et de non titulaires. Afin d'assurer la transition, le poste est à pourvoir au 01 août 2010.

En cas d'échec de la procédure de recrutement d'un agent titulaire, la procédure prévoit le recrutement d'un agent non titulaire pour une durée maximum d'un an à compter de son recrutement. Il serait nommé au 1^{er} échelon du grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à compter du 01 août 2010.

Le conseil municipal approuve ce dispositif.

2010.73.2 : emplois occasionnels

Afin d'encadrer au mieux les enfants déjeunant au restaurant scolaire, le conseil municipal autorise le Maire à recruter au maximum 2 agents non titulaires, rémunérés au la base du 1^{er} échelon d'adjoint technique, du 02 septembre au 17 décembre 2010.

2010.74 : Dénomination de rue

Trois terrains, dont l'accès se fait par la voie communale n° 121, sont en cours de viabilisation. Il convient de choisir un nom pour la voie.

Le conseil municipal retient la proposition de « Allée la Perrière ».

2010.75 : Création de bureaux de vote

Il avait été envisagé, à l'occasion de la refonte de la liste électorale prévue en 2010, de créer deux bureaux de vote. La refonte est reportée à 2012.

La question est posée de savoir si la création de deux bureaux de vote est à faire en 2011 ou 2012.

Le conseil municipal retient de créer deux bureaux de vote à compter de 2011.

2010.76 : Questions diverses

Le conseil municipal accepte d'étudier les questions suivantes :

2010.76.1 : aménagement du chemin piétonnier le long de la RD 41 entre le parking du collège Marcel Pagnol et le pont sur le canal.

Ces travaux sont réalisés pour sécuriser les abords du collège Marcel Pagnol.

Le marché définitif s'élève à 8 817€HT.

Le conseil municipal décide de solliciter le concours du conseil général au titre de la dotation de base et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	montants en €HT
Maître d'Ouvrage	3 526,80
Conseil Général (dotation de base) 40%	3 526,80
DGE 2010 20%	1 763,40
Total	8 817,00

Le conseil :

- autorise le Maire à déposer une demande au titre de la dotation de base
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

2010.76.2 : coopération internationale

Pour faire suite à la délibération du 25 mars 2010, Monsieur le Maire a contacté l'interlocuteur au sein de l'ONG « Géologues du Monde » pour le projet de partenariat entre la commune de Noyen et la commune de Karangasso Sambla pour soutenir des actions d'amélioration de l'approvisionnement en eau dans le cadre de la loi Oudin du 09 Février 2005 qui autorise les communes à consacrer jusqu'à 1% de leurs ressources « eau et assainissement » à des actions de coopération avec les collectivités territoriales étrangères et leur groupement.

Après délibération, le conseil municipal décide de verser, en 2010, 1% des ses recettes d'exploitation d'assainissement 2009 à l'ONG « Géologues du Monde ». Un crédit de 521€

est inscrit article 6713 et prélevé article 022, dépenses imprévues, du budget assainissement.

L'association fournira en retour des informations sur le projet, du matériel pour une exposition par exemple, voire l'organisation d'une soirée d'information à destination de la population Noyennaise.

2010.76.3 question des conseillers

Au regard des événements climatiques dramatiques récents, Jérôme FONTAINE demande d'où en sont les actions de prévention sur la commune, et indique que la commission sécurité pourrait travailler sur ce dossier.

Monsieur le Maire rappelle que le Plan de Secours Communal (PCS) est un document qui précise l'organisation des services et la mobilisation des moyens pour faire face à n'importe quel événement de sécurité civile et assurer ainsi l'alerte, la protection et le soutien de la population de la commune. Ensuite un document d'information (DICRIM) est rédigé à destination de la population.

Le dossier est en cours de rédaction et a pris du retard et il convient en effet de le finaliser. Cependant, les plans en cas d'inondation et de canicule sont en vigueur.